

Date de dépôt: 2 janvier 2007

Messagerie

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
concernant le trafic routier**

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1595 lors de ses séances du 30 octobre 2006, du 6 novembre 2006 et du 13 novembre 2006 sous la présidence de M. Eric Leyvraz. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que nous tenons à remercier pour son travail.

La pétition 1595 traite de la problématique de l'augmentation du trafic sur l'avenue de Châtelaine due à la déviation de la circulation en raison des travaux du tram sur la route de la Servette.

AUDITIONS

La commission a procédé à l'audition de M. Pierre-Alain Méan et M^{me} Claude Johnson, pétitionnaires, lors de sa séance du 30 octobre 2006

M. Pierre-Alain Méan explique que la pétition 1595 a été réalisée à cause des travaux en cours sur la route de la Servette car ceux-ci entraînent une déviation du trafic sur l'avenue de Châtelaine. Or, cette route est bordée par des écoles, des habitations, des commerces et un EMS. La densité de la circulation accroît le danger et le bruit. Par ailleurs, il mentionne également une mauvaise coordination des feux qui nuit à la fluidité du trafic.

M^{me} Johnson ajoute que le quartier de Châtelaine est coupé en deux par l'avenue du même nom ; cela contribue à la dangerosité de la situation. Elle évoque les difficultés rencontrées par les piétons pour traverser la route, insistant sur la présence d'enfants et de personnes âgées.

Sur question d'un commissaire, M. Pierre-Alain Méan répond que la mairie a reçu la pétition mais que, s'agissant d'une route cantonale, la commune n'est pas entièrement compétente. D'autre part, il craint que, à terme, le tram diminuant considérablement la fluidité du trafic sur la route de Meyrin, les automobilistes continuent d'emprunter l'avenue de Châtelaine.

Lors de sa séance du 6 novembre 2006, la commission a auditionné M^{me} E. Leuliet et M. E. Marti, de l'office cantonal de la mobilité

M^{me} Leuliet montre son étonnement par rapport à la pétition, quatre séances ayant été organisées avec les communes concernées. Elle déclare qu'il n'y a pas de déviation officielle sur l'avenue de Châtelaine et rappelle que les carrefours régulant ce tronçon donnent la priorité aux TPG.

En dernier lieu, la commission a entendu M^{me} Nelly Buntschu, conseillère administrative de la commune de Vernier, lors de sa séance du 13 novembre 2006

M^{me} Buntschu relève l'imprécision de la pétition. Elle explique que la crainte de la commune de Vernier réside surtout dans l'augmentation du trafic en lien avec le TCMC et le projet de traversée de Meyrin. Elle souligne la création d'une commission intercommunale et l'inquiétude liée à la construction du tunnel de Meyrin, projet qui risque de reporter une part importante de la circulation sur la route du Mandement et de Meyrin.

M^{me} Buntschu relève que les automobilistes, plutôt que d'utiliser le contournement prévu, emprunteront la route du Nant-d'Avril et l'avenue de Châtelaine. Elle préconise d'autre part une amélioration de la desserte des TPG et la création d'un site propre de Vernier à la Servette. Concernant la crainte des pétitionnaires pour la sécurité des habitants, M^{me} Buntschu évoque un projet de rétrécissement de la chaussée et d'arborisation, ainsi qu'un projet de raccordement des deux parties du quartier de Châtelaine. Il est également fait mention d'un projet d'assainissement du bruit de l'avenue de Châtelaine.

DÉBAT DE LA COMMISSION

Une commissaire rappelle que les conditions de circulation actuelles ne sont que temporaires et que, dans tous les cas, l'avenue de Châtelaine reste un axe important et non une route secondaire.

Concernant les compétences respectives de la commune et du canton, une commissaire relève que la problématique est également du ressort de la commune de Vernier dans la mesure où cette dernière doit réaliser le plan directeur cantonal. Une autre commissaire rappelle alors que la création d'une navette TPG et d'un site propre, deux requêtes émanant également des pétitionnaires, relève de la commune (en l'occurrence Vernier) puisque c'est cette dernière qui finance ces services.

Se rapportant à l'inquiétude des pétitionnaires liée à la mise en place de la nouvelle ligne de tram, un commissaire déclare que des P+R devront être construits, et le but d'une nouvelle ligne de tram est justement l'amélioration de la fluidité du trafic.

Une commissaire (Ve) estime qu'il faut soutenir la commune de Vernier, que la problématique est réelle concernant la sécurité à Châtelaine et propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

La proposition est refusée à 4 voix pour et 8 contre.

Un autre commissaire (L) remarque que la situation a bien évolué depuis le dépôt de cette pétition en juin 2006. Il est ensuite souligné que ces nuisances ne sont que temporaires et qu'un dépôt sur le bureau du Grand Conseil paraît plus adapté.

Vote du dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 1 (R)

2 (PDC)

2 (L)

2 (UDC)

1 (MCG)

Contre : 2 (S)

2 (Ve)

La pétition 1595 est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1595)

concernant le trafic routier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants et employés de l'agglomération de Châtelaine, ont appris de la mairie avec grande inquiétude que dès le 1^{er} juin 2006, le trafic automobile « Mandement - Ville de Genève », sera dévié par la route de Vernier - avenue de Châtelaine en raison des travaux du tram Cornavin - Meyrin.

Ils demandent en premier lieu que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour assurer la fluidité du trafic et surtout la sécurité des habitants et riverains.

Par ailleurs ils apportent leur entier soutien aux démarches des autorités de la commune de Vernier quant à la mise en place d'une navette et la réalisation de transports publics en site propre.

Les signataires remercient d'avance les autorités responsables de l'accueil favorable à leur requête afin de préserver leur quartier d'une recrudescence des nuisances sonores, de pollution et de protéger au maximum sa qualité de vie.

N.B. : 500 signatures
*Association des intérêts de
Châtelaine et environ*
Case postale 207
1219 Châtelaine